

Le territoire concerné par le PIG



→ Les permanences sur Roannais agglomération :

- Lundi et mercredi matin : de 9h30 à 12h  
→ 5 rue Brison - Roanne
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois : de 14h à 16h  
→ en mairie de Perreux
- 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois : de 10h à 12h  
→ en mairie de Renaison



Pour un accompagnement gratuit et personnalisé

→ Contactez le PACT Loire

- 2, rue Aristide Briand et de la Paix  
42000 SAINT-ETIENNE
- Par téléphone : 04 77 43 08 80



→ Les permanences sur Roannais agglomération :

- Lundi et mercredi matin : de 9h30 à 12h  
→ 5 rue Brison - Roanne
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois : de 14h à 16h  
→ en mairie de Perreux
- 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois : de 10h à 12h  
→ en mairie de Renaison



Conception graphique : Catherine Ormon

2014-2016

UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
Propriétaires occupants/propriétaires bailleurs



Objectif : 289  
logements par an



Trois priorités :

- Promouvoir la maîtrise de l'énergie
- Résorber l'habitat dégradé et lutter contre l'inconfort
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie



Le territoire concerné par le PIG



→ Les permanences sur Roannais agglomération :

- Lundi et mercredi matin : de 9h30 à 12h  
→ 5 rue Brison - Roanne
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois : de 14h à 16h  
→ en mairie de Perreux
- 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois : de 10h à 12h  
→ en mairie de Renaison



Pour un accompagnement gratuit et personnalisé

→ Contactez le PACT Loire

- 2, rue Aristide Briand et de la Paix  
42000 SAINT-ETIENNE
- Par téléphone : 04 77 43 08 80



→ Les permanences sur Roannais agglomération :

- Lundi et mercredi matin : de 9h30 à 12h  
→ 5 rue Brison - Roanne
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois : de 14h à 16h  
→ en mairie de Perreux
- 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois : de 10h à 12h  
→ en mairie de Renaison



Conception graphique : Catherine Ormon

2014-2016

UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
Propriétaires occupants/propriétaires bailleurs



Objectif : 289  
logements par an



Trois priorités :

- Promouvoir la maîtrise de l'énergie
- Résorber l'habitat dégradé et lutter contre l'inconfort
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie